



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question écrite n° 50481

Texte de la question

M. Marcel Bonnot attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les recommandations du Conseil national du sida dans un avis, qui vient d'être rendu public, où il préconise "de renforcer l'offre de dépistage et d'améliorer la continuité entre le dépistage et la prise en charge" et insiste pour "promouvoir le bénéfice du dépistage et du traitement auprès du grand public". Chaque année en France, 5 000 nouvelles personnes se contaminent avec le virus du sida, par voie sexuelle le plus souvent. Or certains éléments concordants permettent de penser que le risque de transmission est réduit chez les malades traités. Il lui demande de lui indiquer sa position en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Bonnot](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50481

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5094

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)